

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres 43

en exercice : 48

présents : 31

pouvoirs : 11

votants : 41

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mars à 19 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Frédéric Praud au Loroux-Bottereau
sous la présidence de M. Jean-Marie POUPELIN, vice-Président en charge des Finances
Date de la convocation : 13 mars 2019

Présents :

MM PERROUIN, SABOURIN, LUCAS, COIGNET, BALEYDIER, JOUNIER, BOUHIER, TEURNIER, DE CHARRETTE,
BARON, RIPOCHE, BERTIN, LAUMONIER, CORBET, ROCHET, RIVERY, BARAUD, RINEAU, MARCHAIS J.P.,
POUPELIN, AUBRON,
MMES BRAUD, TESSERAU, HOUSSIN, MEILLERAI-PAGEAUD, PETITEAU, MOSTEAU, ARBERT, CHARRIER, LE
POTTIER, LACOSTE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme MENARD (pouvoir à Mr SABOURIN), Mme CHOBLET (pouvoir à Mr RIPOCHE), Mr MABIT (pouvoir à
Mr BERTIN), Mme VIVANT (pouvoir à Mme MEILLERAI-PAGEAUD), Mme DAVIOT (pouvoir à Mr ROCHET),
Mme SECHER (pouvoir à Mr RIVERY), Mr AGASSE (pouvoir à Mr J.P. MARCHAIS), Mr SERISIER (pouvoir à
Mme PETITEAU), Mme GILBERT (pouvoir à Mme MOSTEAU), Mr LEGOUT (pouvoir à Mme CHARRIER), Mr
BUZONIE (pouvoir à Mr AUBRON).

Absents excusés : MMES LERAY, BABIN, MM GICQUEL, Mr ROUSSEAU, Mr J. MARCHAIS,
Mme C. PEROCHEAU.

Est nommé secrétaire de séance : Jean-Marie POUPELIN

Budget Gestion des déchets : approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5214-23 et suivants,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le
Comptable assignataire de la Perception du Loroux-Bottereau, et que le Compte de Gestion établi par
ce dernier est conforme au Compte Administratif du budget du SSIAD de la CCSL,

Etant entendu que Monsieur le Président ne prend part ni aux débats, ni au vote ;

Mr Poupelin, vice-Président en charge des Finances, présente le compte administratif 2018.

Il est rappelé à l'assemblée que le compte administratif retrace l'ensemble des mandats (les dépenses) et des titres (les recettes) d'une collectivité locale, pour un exercice correspondant à une année civile. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, les résultats de l'exercice précédent, il doit être voté par l'assemblée délibérante le 30 juin au plus tard.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du Comptable Public,
- **ADOpte** le Compte Administratif 2018 du budget Gestion des déchets de la CCSL qui présente les résultats suivants :

Budget Déchets	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	673 859.83 €	716 531.01 €	+ 42 671.18 €
Restes à réaliser	94 462.00 €	88 540.00 €	- 5 922.00 €
Fonctionnement	4 477 617.71 €	5 877 229.39 €	+ 1 399 611.68 €

- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes.

Fait à Vallet, le 20 mars 2019.

Le Président

Pierre-André PERROUIN



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission en
préfecture le 25 MARS 2019

de son affichage le 25 MARS 2019

